



Agé de 39 à 45 ans, le trio de compatriotes est accusé d'avoir comploté et tenté d'exporter illégalement des armes vers le Nigeria depuis les États-Unis d'Amérique.

« Wilson Nuyila Tita, 45 ans, Eric Fru Nji, 40 ans, et Wilson Che Fonguh, 39 ans, pourraient passer plusieurs années derrière les barreaux s'ils sont reconnus coupables », apprend-on.

Le département américain de la Justice, District du Maryland, les accuse d'avoir commis des crimes fédéraux ; complot, violation de l'Arms Export Control Act et de l'Export Reform Control Act, liés à l'exportation d'armes à feu et de munitions des États-Unis vers le Nigéria.

« Selon l'acte d'accusation en quatre chefs d'accusation, de novembre 2017 au moins au 19 juillet 2019, les accusés ont conspiré entre eux et avec d'autres pour exporter des États-Unis vers le Nigéria des articles de défense et des articles identifiés sur la liste des munitions des États-Unis (« USML ») et la liste de contrôle du commerce (« CCL ») sans avoir obtenu au préalable de licences d'exportation », a déclaré le ministère de la Justice.

“En outre, dans le cadre du complot”, a révélé le ministère de la Justice, “l'un des co-conspirateurs aurait provoqué la soumission d'informations d'exportation électroniques au gouvernement américain pour le conteneur qui répertoriait des informations matériellement fausses quant à l'identité de l'exportateur. et le destinataire intermédiaire et final, ainsi que la

destination finale du contenu du conteneur.

Les articles à destination du Nigéria qui ont été interceptés comprenaient 38 armes à feu semi-automatiques ; plus de 35 000 cartouches; et 44 revues.

Le ministère de la Justice ajoute que le même jour, « les défenseurs auraient exporté vers le Nigéria un Bushnell Trophy Rifle Optic et un Burris AR Rifle Scope, dont l'exportation était contrôlée en vertu de la liste de contrôle du commerce, sans avoir obtenu au préalable la licence requise ou écrit l'approbation du Département du Commerce des États-Unis.

Selon la justice américaine, pour le moment, Wilson Nuyila Tita, Eric Fru Nji et Wilson Che Fonguh jouissent de la présomption d'innocence. « *Un acte d'accusation ne constitue pas une déclaration de culpabilité. Une personne accusée par un acte d'accusation est présumée innocente jusqu'à ce que sa culpabilité soit prouvée lors d'une procédure pénale ultérieure...* » a déclaré le ministère de la Justice.

S'ils sont reconnus coupables et condamnés, ils devront purger une « *peine obligatoire de cinq ans dans une prison fédérale pour complot ; un maximum de 20 ans de prison fédérale chacun pour violation de la loi sur le contrôle des exportations d'armes et pour violation de la loi sur la réforme du contrôle des exportations ; et un maximum de cinq ans de prison fédérale pour le transport d'une arme à feu avec un numéro de série effacé.* »

Bien que l'acte d'accusation ne l'indique pas clairement, il y a de forts soupçons que les armes auraient pu être destinées au Cameroun. Des rapports suggèrent que l'achat des armes était destiné à augmenter la puissance de feu des combattants séparatistes dans les régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest du Cameroun qui combattent les troupes gouvernementales depuis quatre ans.
